

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2002/2010(INI)
Procédure terminée	
Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)	
Sujet 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px;">AFET</span> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	PPE-DE <a href="#">BROK Elmar</a>	23/04/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a>	<a href="#">2423</a>	25/04/2002

Evénements clés			
17/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/09/2002	Vote en commission		Résumé
10/09/2002	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0296/2002</a>	
25/09/2002	Débat en plénière		
26/09/2002	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0451/2002</a>	Résumé
26/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2002/2010(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/5/15679

Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">07330/2002</a>	18/04/2002	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A5-0296/2002</a>	10/09/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T5-0451/2002</a> <a href="#">JO C 273 14.11.2003, p. 0201-0295 E</a>	26/09/2002	EP	Résumé

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)

OBJECTIF : présentation du cinquième rapport annuel du Conseil sur les principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC en 2001.

CONTENU : Conformément au point 40, section H, de l'Accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire, le Conseil présente au Parlement européen un document reprenant les principaux aspects et choix fondamentaux de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'Union (PESC), y compris leurs implications financières pour le budget de l'Union. Ce cinquième rapport se concentre, comme ses quatre versions précédentes, sur les points suivants : 1) présenter une description des activités PESC (positions communes, actions communes et décisions d'application, déclarations et démarches, dialogue politique) ainsi qu'actions ne relevant pas systématiquement du titre V du TUE; 2) constituer un complément au chapitre consacré aux relations extérieures de l'Union du rapport annuel sur les progrès de l'UE; 3) présenter les grandes priorités de l'Union en matière de relations extérieures telles qu'exprimées dans les conclusions du Conseil européen. Il ressort de ce rapport qu'en 2001, en réponse aux événements tragiques du 11 septembre 2001 aux États Unis, la première priorité a été accordée, dans la deuxième partie de l'année tout au moins, à la lutte contre le terrorisme et à la mise en place d'un arsenal politique apte à renforcer la coopération dans ce domaine au plan international. Selon le rapport, la lutte contre le terrorisme est devenue la pièce maîtresse des relations extérieures de l'Union et un objectif politique majeur de l'UE. Le 21 septembre 2001, un Conseil européen extraordinaire s'est tenu à Bruxelles afin de définir un plan d'action en la matière comprenant des mesures diplomatiques, législatives et opérationnelles visant à renforcer la solidarité avec les USA, à accroître le rôle joué au plan international par l'Union dans ce domaine et à pallier les conséquences économiques des attentats du 11 septembre pour l'Union et le monde. Dans ce contexte, plusieurs actions ont été menées pour mettre en oeuvre le plan d'action : - renforcement de la coopération avec les USA; - mise en oeuvre de mesures en vue de lutter contre le financement du terrorisme, adoption d'une directive relative à la prévention du système financier aux fins de blanchiment de capitaux, réflexion sur d'éventuelles mesures en vue de lutter contre le bioterrorisme; - renforcement du rôle de l'Union au plan international : l'Union s'est employée, sous l'égide de l'ONU, à convaincre ses partenaires de signer une convention globale sur le terrorisme international. Sur le plan humanitaire, l'Union a joué un rôle de premier plan avec la fourniture de plus de 320 millions EUR d'aide d'urgence à l'Afghanistan. Dans ce contexte, un Représentant spécial de l'Union a été nommé (M. Klaus KLAIBER) et plusieurs troïka ont été organisées dans les pays limitrophes en vue de conclure des accords commerciaux et de coopération (Iran, Pakistan). Le rapport analyse également les relations de l'Union avec l'ensemble des régions du monde : -Balkans occidentaux : priorité politique de la PESC en 2000, lesBalkans ont également été au centre de l'intérêt de l'Union en 2001. Plusieurs accords de stabilisation et d'association ont été négociés avec les pays de la région et des efforts en vue de favoriser les relations de bon voisinage ont été poursuivis; -En ce qui concerne les relations avec l'Europe orientale et la Russie, le processus entamé en 2000 a été poursuivi et un partenariat privilégié est sur le point de se mettre en place avec l'ensemble des pays de l'ex-URSS; -L'Europe centrale et orientale concentre tous les efforts de pré-adhésion amorcés depuis plusieurs années et une majorité de pays avancent à grand pas vers l'adhésion. Parmi les autres priorités de l'Union, figure le Moyen-Orient plongé dans le chaos depuis septembre 2000. De nombreuses initiatives et rencontres interministérielles ont été initiées avec des succès aléatoires visant toutes à restaurer la confiance entre les parties et à renouer le dialogue. De la même manière qu'en 2000, et en liaison avec les heurts israélo-palestiniens, le processus de Barcelone a été relancé et de nombreuses rencontres ont pu se tenir avec la participation (pour la première fois) de pays tels que le Liban et la Syrie. En Asie, outre le soutien au nouveau régime qui a suivi la défaite des Taliban, l'Union a renforcé ses liens avec l'Inde et le Pakistan. Enfin, le continent africain a fait l'objet d'une attention particulière lors de la Présidence belge avec l'organisation à Bruxelles d'une rencontre multilatérale réunissant les 5 pays africains qui composent le comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD). En matière de défense, le Conseil européen de Laeken a adopté la déclaration d'opérationnalité de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) permettant à l'Union de conduire des opérations de gestion de crise. Les décisions de faire usage de cette capacité seront prises au regard des circonstances. En matière de gestion des crises, une Conférence très importante sur les capacités militaires et de police s'est tenue à Bruxelles confirmant les grands objectifs évoqués en 2000 (Corps d'armée de 60.000 hommes déployable en 60 jours pour une mission d'au moins un an). D'autres aspects civils de la gestion des crises ont également été évoqué avec des offres d'engagement de 5.000 policiers à déployer (dont 1.000 rapidement). Dans le domaine du désarmement, la politique de position unanime de l'UE dans les enceintes internationales en vue de la non-prolifération des armes de destruction massive et de maîtrise des armements a été maintenue. D'autres initiatives ont été lancées en vue d'enrayer la diffusion d'armes légères et de petit calibre ainsi qu'en vue d'éliminer les mines antipersonnel. Sur le plan budgétaire, comme en 1999 et en 2000, ce sont principalement les Balkans occidentaux qui ont concentré la plupart des efforts financiers communautaires avec des aides à l'ex-Yougoslavie (env. 7 millions EUR) et à la FYROM. Les autres grandes priorités financières de l'Union furent le Caucase du Sud (env. 250.000 EUR en appui à des missions de l'OSCE), le Moyen-Orient (1,1 million EUR pour le renouvellement de la mission de l'envoyé spécial), l'Europe du Sud-Est (mission des représentants spéciaux nommés dans la région : 1,4 million EUR), la Région des Grands Lacs (poursuite de la mission du représentant spécial de l'Union : 0,9 million EUR + 9,5 millions EUR pour assurer la phase de déploiement de la présence multinationale au Burundi).À noter également d'autres financements destinés à poursuivre les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaire dans le monde. Enfin l'Union a participé au financement d'une mission spéciale en Afghanistan pour un montant de 250.000 EUR (voir plus haut). En ce qui concerne les initiatives prévues en 2002, le rapport indique la poursuite des actions initiées en 2001 via les missions du Haut Représentant et des Représentants spéciaux de l'Union. Une attention particulière sera accordée au développement de la PESD (travaux relatifs aux capacités militaires et à la gestion des crises et finalisation des arrangements avec l'OTAN). L'autre grande priorité de l'Union en 2002 sera la poursuite des travaux engagés en matière de lutte contre le terrorisme et, sur le plan géographique, la poursuite des actions de pacification et de stabilisation des Balkans.?

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)

---

La commission a adopté le rapport d'initiative de son Président, M. Elmar BROK (PPE-DE, D), sur le rapport annuel du Conseil concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Préconisant pour l'UE un concept global de sécurité, qui inclut des instruments aussi divers que les aides, le commerce et la diplomatie, et faisant du principe de prévention des conflits une ligne directrice de son action en matière de politique étrangère, le rapport constate que les événements du 11 septembre 2001 ont accéléré la poursuite des développements de la PESC et de la PESD, ainsi que leur mise en oeuvre lors de la gestion multilatérale des crises. L'UE a ainsi renforcé son partenariat historique avec les Etats-Unis, notamment au sein du quatuor stratégique composé par ailleurs de la Russie et des Nations-Unies. Pour ce qui est du Proche-Orient, les parlementaires sont convaincus que l'influence de l'UE sur le processus de paix ne pourra s'exercer qu'en coopération avec le quatuor et les autres pays concernés. Ils souhaitent d'ailleurs la convocation d'une conférence internationale sur la paix qui reposerait sur le principe de coexistence pacifique de deux Etats israélien et palestinien. Le rapport se félicite également des déclarations récentes de certains ministres des Affaires étrangères de l'UE contre une intervention en Irak, tout en déplorant que le Conseil, seul organe décisionnel de l'UE en matière de PESC, soit resté silencieux sur les événements internationaux de l'été 2002, laissant ainsi le champ libre aux Etats-Unis et ouvrant la voie aux actions unilatérales de la part des Etats membres. Les députés réaffirment qu'il convient de fusionner, au sein de la Commission, les tâches du Haut représentant et du commissaire chargé des relations extérieures, avec l'obligation de rendre compte au Parlement européen, ce qui devrait à terme se traduire par l'instauration d'une diplomatie européenne commune. En matière de politique européenne de sécurité et de défense (PESD), la commission estime qu'il est prioritaire de débloquer la situation pour parvenir à un accord entre l'UE et l'OTAN pour l'accès aux installations et capacités militaires de cette dernière, et juge inacceptable l'attitude adoptée par la Turquie. Il s'agit en effet d'être en mesure d'accomplir également des opérations d'imposition de la paix. La création d'une Agence européenne de défense est préconisée, et les Etats membres sont invités à renforcer la rationalisation de leurs capacités militaires, tout en veillant à accentuer leurs efforts en matière budgétaire. Les parlementaires plaident pour que les coûts communs liés aux interventions militaires soient financés sur le budget communautaire. Appelant vivement à un dialogue constructif avec les Etats-Unis, le rapport se félicite de l'entrée en vigueur du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale et invite Washington à revenir à un processus de décision multilatéral conforme à son rôle de principal acteur mondial. Le rapport aborde également d'autres thèmes de politique étrangère tels que le Kosovo, les pays méditerranéens ou les pays d'Asie. Enfin, la commission estime qu'une attention particulière doit être accordée à la situation parfois préoccupante des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit dans certains pays partenaires.?

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)

---

En adoptant le rapport d'initiative de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le Parlement approuve dans ses grandes lignes le rapport tel qu'établi par la commission au fond (se reporter au résumé du 10/09/02). En ce qui concerne les tendances de la PESC pendant la période 2001 et les initiatives futures, la Plénière constate en premier lieu que les Balkans occidentaux restent le test de la capacité de l'Union à contribuer efficacement à la gestion des crises et estime que l'aide apportée par l'Union a indiscutablement contribué à stabiliser le processus de paix et de développement engagé dans cette région. Pour ce qui est du Proche-Orient, la Plénière a entériné l'idée préconisée par la commission au fond selon laquelle seule la quadruple médiation des Etats-Unis, de la Russie, de l'Europe et des Nations unies pourrait être à même d'enrayer la spirale de la violence et de la terreur. Elle approuve, à cet égard, le calendrier de l'UE pour la paix dans la région, mais estime qu'une forte pression politique et diplomatique est nécessaire des deux côtés pour parvenir à un résultat, faute de quoi cette initiative serait vouée à l'échec. Les autorités israéliennes sont instamment invitées à suspendre leurs actions destinées à affaiblir et à saper les institutions palestiniennes légitimes, en particulier, le Conseil législatif palestinien. La Plénière reconnaît toutefois la nécessité d'une réforme fondamentale des institutions palestiniennes devant aboutir à un degré plus élevé de responsabilité, à la lutte contre la corruption et à l'introduction de la transparence. La Plénière déplore également que lors du Conseil informel d'Elseneur, les ministres des Affaires étrangères de l'UE aient été incapables de s'accorder sur une position commune à l'encontre de l'Irak, tout en se félicitant de la déclaration de Bagdad d'autoriser, sans conditions, le retour sur place des inspecteurs en armement de l'ONU. L'Irak est pressé de se conformer à toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Parlement presse en outre les Etats membres à éviter toute action unilatérale dans ce conflit. La Plénière déplore que la PESC reste déterminée par la coexistence de deux centres de gravité : le Haut représentant en tant qu'expression de la volonté commune des Etats membres et la Commission, dont le rôle est confiné à celui d'organe de mobilisation des ressources et des instruments communs. La Plénière regrette en particulier que le Conseil, seul organe décisionnel de l'UE en matière de PESC, soit resté silencieux sur les événements internationaux de cet été, laissant ainsi le champ libre aux Etats-Unis et ouvrant la voie aux actions unilatérales de la part des Etats membres. Pour éviter ce genre de situation inefficace, le Parlement souhaite voir fusionnées les tâches du Haut représentant et celles du commissaire chargé des relations extérieures. Il s'agit de reconnaître à ce poste au sein de la Commission un rôle d'orientation dans la gestion quotidienne des crises. Le Parlement estime en outre qu'il convient de définir une diplomatie européenne commune, même si elle n'est pas unique et souhaite la création d'un Conseil des ministres des affaires étrangères seulement compétent pour les questions de politique étrangère et de sécurité. Un Conseil des ministres de la défense est toutefois souhaitable pour traiter des questions de sécurité. La Plénière demande en outre que l'information du Parlement par la Présidence du Conseil soit complétée par une obligation de rendre compte par écrit du futur Haut représentant/commissaire chargé des relations extérieures et juge insuffisant le rapport annuel rédigé par le Conseil sur les répercussions financières des décisions prises dans le cadre de la PESC. La Plénière souhaite parallèlement que l'UE soit représentée par la Commission dans les instances internationales également dans le domaine de la politique économique et monétaire. En ce qui concerne les progrès réalisés en matière de PESD, la Plénière soutient la position de sa commission au fond et estime qu'il est prioritaire de débloquer la situation pour parvenir à un accord entre l'Union et l'OTAN sur l'accès aux installations de planification et de capacités militaires. Elle soutient également la création d'une Agence européenne de défense ainsi que le déploiement d'efforts de recherche communs sur la défense. Elle plaide en particulier pour que les coûts communs liés aux interventions militaires dans le cadre de la PESD soient financés par le budget communautaire et non par des budgets annexes des Etats membres qui échappent à tout contrôle démocratique tant du Parlement européen que des parlements nationaux. Sur cette question, la Plénière a également émis le voeu que l'Union et ses Etats membres s'engagent dans des missions de rétablissement de la paix et pas seulement de maintien de la paix, comme cela est actuellement le cas. En outre, la Plénière souhaite que les engagements réciproques d'assistance découlant du traité sur l'UEO soient ancrés dans la future constitution européenne. Sur le plan bilatéral, la Plénière souhaite : - raviver le partenariat stratégique avec les Etats-Unis; - que les Etats-Unis approuve le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale; - que la Russie devienne un partenaire stratégique plus important, notamment au sein de la

coalition antiterroriste; - renforcer la position de l'Union dans les conflits déchirant la région du Caucase; - l'avènement d'un partenariat renforcé avec les pays candidats qui n'entreront dans l'Union prochainement; - voir le partenariat euro-méditerranéen renforcé et notamment l'avènement d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne qui traitera de manière prioritaire de la situation des droits de l'homme; - l'engagement plus fort des États africains en faveur de la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme; - la mise en place d'une stratégie commune avec l'Amérique latine; - la mise en oeuvre d'un régime de discriminations positives à l'égard des pays d'Asie résolument engagés dans un processus de démocratisation. Enfin, en matière de prévention des conflits, le Parlement se prononce pour une PESD tournée vers la prévention de l'irruption et du développement des conflits violents. Il réaffirme que tout devrait être mis en oeuvre pour lutter contre la prolifération des armements dans le monde et que, dans ce contexte, l'Union et ses États membres devraient contrôler rigoureusement leurs exportations d'armes en adhérant pleinement au code de conduite sur les exportations d'armes adopté par l'UE. ?